



Demande de subvention dans le cadre du règlement sur l'aide communale d'encouragement pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables et de la biodiversité

Demandeur

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse complète :

Téléphone : Email :

No CCP ou IBAN :

Entreprise mandatée (pour les aides immobilières ou pour les installations électroménagères)

Nom : _____ Prénom _____

Adresse complète :

Téléphone : Email :

Planning du projet (pour les aides immobilières)

Début des travaux : **Fin des travaux :**

Coût des travaux :

Bâtiment (pour les aides immobilières)

Situation, adresse :

Parcelle no : _____ Année de construction : _____

Habitat : O individuel Surface chauffée (m²) :

O collectif Surface chauffée (m²) :

Energie de chauffage : Bois/pellets - Gaz - Mazout - Electricité - PAC - Sonde géothermique

Energie pour le chauffe-eau : Bois/pellets – Gaz- Mazout – Electricité - PAC

Energie consommée : Electricité (kWh/an) : Chauffage (kWh, litres ou m3/an) :

Chauffe-eau (kWh, litres ou m³/an) :

Demande de subvention communale pour :

Sélection de la subvention :

(Selon Annexe au règlement sur l'aide communale d'encouragement pour les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la biodiversité valable à ce jour)

Code de la subvention	Description de la subvention

Une subvention par année et par ménage est accordée.

Par sa signature, le demandeur déclare avoir pris connaissance du **Règlement sur l'aide communale d'encouragement pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables** définissant en particulier les conditions d'utilisation et d'attribution des subventions.

Date :

Signature :

Documents à joindre à la demande

- L'offre/facture de l'installateur, ou de l'objet acheté (descriptif technique et prix)

Et pour les aides immobilières :

- Les plans de constructions de l'ouvrage projeté
- L'autorisation communale
- N° homologation SPF ou OFEN pour les panneaux solaires thermiques
- Tout autre document permettant à la Municipalité d'identifier l'objet de la subvention et de vérifier le droit à la subvention.

LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT ÊTRE DÉPOSÉE :

- AU PLUS TARD 2 MOIS AVANT LES TRAVAUX, POUR LES TRAVAUX IMMOBILERS.
- OU AU PLUS TARD 3 MOIS APRES L'ACHAT D'UN ÉLECTROMÉNAGER OU AUTRE OBJET.

(Toutefois la demande peut être déposée en amont de l'achat/travaux pour connaître son octroi)

N'oubliez pas votre demande de subvention cantonale !